

**Sûreté aéroportuaire de Marseille/Provence
Gouvernement et patronat n'acceptent pas que les salariés
touchent au capital par le droit de grève !**

Le ras le bol des agents de sûreté de l'aéroport de Marseille de la société ICTS couvait depuis quelques temps et s'est exprimé le 19 avril 2013 suite au préavis de grève que la Cgt dans l'unité syndicale a déposé pour exiger de véritables négociations et le respect de leur dignité.

L'employeur qui traite les salariés et leur syndicat par le mépris, n'a pas répondu aux revendications et a fermé la porte à toute négociation.

Les salariés qui vivent et travaillent dans une hyper-précarité organisée à travers l'intérim ou les contrats à temps partiel à géométrie variable, le chantage à l'emploi, le non respect des prises de congés ont cessé le travail le 19 avril à 97% soit plus de 200 salariés.

L'employeur, pour casser la grève, utilise des salariés d'autres entreprises comme celle de « Securitas » et Brink'S » pour remplacer les grévistes et faire peser la menace de sanction sur les salariés qui se positionnent en grève.

La loi Diard de 2012, sur le droit de grève dans le transport aérien, faite par le gouvernement Sarkozy, obligeant les salariés à se déclarer en grève 48 h avant, et de se déclarer en reprise de travail dans les 24 h, est utilisée comme moyen de pression.

Depuis la reprise du travail des grévistes, l'employeur a maintenu du personnel extérieur à l'entreprise pour casser toute velléité et a procédé à une entrave à leur reprise. Ce personnel casseur de grève sont même encadrés et protégés par la police et les CRS, mis à disposition par le gouvernement (décision préfectorale).

Le gouvernement à travers son premier Ministre procède de tactiques pour aider les employeurs afin d'intimider les salariés avec l'argent public et participe au non respect du droit de grève.

La responsabilité du gouvernement est engagée par la provocation faite aux salariés qui luttent pour une réelle reconnaissance sociale et salariale à travers le recours aux serviteurs de l'Etat pour accompagner le musellement des revendications légitimes des salariés.

L'Union Locale Cgt de Vitrolles et la Fédération Cgt Commerce et Services ont déposé un recours au TGI afin que le droit soit rétabli en matière de droit de grève sur cet aéroport.

Ensemble, la lutte n'est pas finie.

Thierry MENARD
Secrétaire Fédéral